

Avis de constitution

SOCIETE SOCIETE « GROUPE SCOLAIRE CRISTAL-SONGON »

Siège Abidjan, Songon, Songon, village de Songon-
Té, Lot 89, Ilot 17

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 30/01/2023 , et enregistrés au CEPICI le 02/02/2023, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « GROUPE SCOLAIRE CRISTAL-
SONGON »

Objet : - Éducation préscolaire et primaire
- Organisation d'activités éducatives et
récréatives pour enfants

Et pour la réalisation de l'objet social :

- l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles.
- l'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux.
- la prise en location gérance de tous fonds de commerce.
- la prise de participation dans toute société existante ou devant être créée
- et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par les associés.

Siège social Abidjan, Songon, Songon, village de Songon-
Té, Lot 89, Ilot 17

Dirigeant(s) Mme KAMAGATE NAYAGALE (GÉRANTE)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2023-B12-01368 du 28/02/2023 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°16550/GTCA/RC/2023 du 28/02/2023

